



Collectif



Satisfaction
95 % des stagiaires
sont satisfaits

© Crédit photo : GAEC de Chantôme

FLORE ET USAGES DES PRAIRIES PERMANENTES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la flore des prairies permanentes
- Comprendre le lien entre pratiques agricoles et végétation

PROGRAMME

Jour 1 - Jeudi 4 mai - 14h-17h30 à Perassay : Reconnaître la flore des prairies permanentes

Observation de la végétation
Reconnaissance des espèces prairiales
Signification de leur présence

Jour 2 - Mardi 23 mai - 14h-17h30 en Brenne : Identifier le lien entre les pratiques agricoles et la flore présente

Lien entre la végétation présente et les pratiques agricoles
Leviers pour faire évoluer une flore dégradée.

METHODES - MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et d'échanges d'expériences. Visite de prairies et exercices de reconnaissance de flore.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation et/ou auto-évaluation des compétences acquises en fin de formation.
Attestation de formation.

INTERVENANT·E·S

Blandine GRILLON, botaniste indépendante
Emilie DOUSSIN, formatrice et responsable de stage à l'ADEARI

Public

Formation ouverte à tou-te-s les paysan-nes de l'Indre (ou proche).

Pré-requis

Aucun.

Durée

2 demi-journées - 7 heures.

Dates et lieux de la formation

J1 : jeudi 4 mai 2023 - 14h-17h30 - Pérassay

J2 : mardi 23 mai 2023 - 14h-17h30 - Brenne

Délais d'accès à la formation

Un mois entre votre demande et le début de la formation pour vous assurer des formalités d'inscription, d'acceptation et de prise en charge du financement.

Accessibilité aux personnes handicapées

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute autre situation de handicap, contactez la responsable de stage.

Renseignements et inscriptions

Emilie DOUSSIN
06 41 05 79 74 ;
agriculturepaysanne@adeari.fr



TARIF

217 €

Formation prise en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur cotisation.
Non éligible au CPF

Avec le soutien de :



AUTRES FINANCEMENTS

Nous contacter pour connaître les modalités de prise en charge.



Formation organisée dans le cadre du GIEE Autonomie 36